

Conseil de Communauté
Délibération n°442018
Jeudi 12 avril 2018 – 18h30

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/04/2018

Publication : 20/04/2018



www.paysdelunel.fr

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle La Rotonde – Espace Castel à Lunel, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 44

Présents : MM. Francis PRATX, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Claude ARNAUD, Mmes Annabelle DALLE, Paulette GOUGEON, MM. Pierre SOUJOL, Richard PITAVAL, Mmes Marie FEVRIER, Nancy LEMAIRE, M. Stéphane ALIBERT, Mme Francine BLANC, M. Laurent GRASSET, Mme Ghyslaine ARNOUX, M. Philippe MATHAN, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, M. Claude CHABERT, Mme Isabelle BUFFET, MM. Philippe MOISSONNIER, Jean CHARPENTIER, Mme Sylvie FROIDURE, M. Norbert TINEL, Mme Bernadette VIGNON, M. Jérôme PIETRERA, Mme Cécile MACAIGNE, M. Jean-Paul ROGER, Mme Maryvonne SABATIER, M. Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, Monique MASDURAUD, MM. Jean-Jacques ESTEBAN et Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Claude ARNAUD, Mme Frédérique DOMERGUE représentée par Pierre SOUJOL, M. Joël MOYSAN représenté par Marie FEVRIER et M. Henry SARRAZIN représenté par Monique MASDURAUD.

Absents excusés : M. René HERMABESSIERE, Mme Sylvie THOMAS et M. Jean-Luc BERGEON

Secrétaire de séance : M. Pierre SOUJOL

Objet : Budget Principal – Vote du Compte Administratif 2017

Monsieur Robert Pistilli, vice-président délégué aux finances, expose au conseil que le Compte Administratif 2017 de la Communauté de Communes présente un solde global de clôture excédentaire de 2 529 695,43 euros (y compris restes à réaliser) issu des balances suivantes :

Section de Fonctionnement :

Recettes : 27 009 310,42

Dépenses : 24 973 317,07

Solde antérieur : 1 825 557,32

Solde global : 3 861 550,67

Section d'Investissement :

Recettes : 2 208 590,95

Dépenses : 2 063 881,26

Solde antérieur : 954 649,20

Solde global : 1 099 358,89

Total :

Solde de clôture avant restes à réaliser : 4 960 909,56

Solde des restes à réaliser : - 2 431 214,13

Solde de clôture après restes à réaliser : 2 529 695,43

I. Un autofinancement en nette amélioration

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour 2017 (conseil de communauté du 16 février 2017) avait mis en évidence la nécessaire poursuite des efforts de gestion dans l'objectif de relever le niveau d'autofinancement à un palier suffisant au regard de la taille de la collectivité (environ 1,5 M€ pour un EPCI de 50 000 habitants). Cet objectif avait pour but de reconstruire une capacité d'investissement pour les projets futurs de la communauté de communes. Cet engagement devait s'appuyer sur la maîtrise des dépenses courantes et l'absence de recours à l'emprunt pour l'année 2017.

L'analyse du Compte Administratif 2017 permet aujourd'hui de mesurer l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de ce DOB :

- Les dépenses de fonctionnement ont diminué de plus de 1%, après avoir baissé de 3% en 2016,
- Aucun emprunt n'a été souscrit en 2017 pour financer l'investissement,
- L'autofinancement s'est redressé pour atteindre près de 2 millions d'euros (1,5 M€ après correction des éléments exceptionnels et ponctuels 2017).

Il est à noter par ailleurs que l'amélioration de l'autofinancement s'est opérée dans un contexte de réduction des dotations de l'Etat dans le cadre de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP), bien que cette réduction soit inférieure aux baisses subies les années antérieures.

L'évolution des Recettes Réelles de Fonctionnement en 2017 :

Les Recettes Réelles de Fonctionnement augmentent de 2,8% entre 2016 et 2017 sur la base des évolutions suivantes :

- La dynamique du produit fiscal qui progresse de 4% entre 2016 et 2017 à la faveur de l'augmentation des valeurs locatives décidées par l'Etat, de la progression des bases et de l'encaissement de rôles supplémentaires relatifs aux années antérieures ; il peut être précisé par ailleurs que le produit de la Tascom aura progressé de 170 K€ de plus que l'évolution attendue en raison d'une décision réglementaire entraînant le versement d'un acompte de 50% sur le produit 2018 pour les plus grands établissements,
- La diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation) qui se réduit de 255 K€ (- 11%) entre 2016 et 2017 comme précisé précédemment,
- La progression des compensations d'exonération de taxe d'habitation (+ 100 K€) suite au remplacement du régime de dégrèvement par celui de l'exonération en 2016 pour les personnes de condition modeste (dispositif dit « demi-part des veuves »), entraînant le décalage d'une année des compensations fiscales versées par l'Etat,
- L'augmentation des subventions en provenance de l'Ademe dans le cadre de la mise en œuvre de la convention Teomi signée en 2016 (+ 100 K€).

L'évolution des Dépenses Réelles de Fonctionnement en 2017 :

Les Dépenses Réelles de Fonctionnement diminuent de 1,2% entre 2016 et 2017 sur la base des évolutions suivantes :

- La progression limitée des charges de personnel (+ 1,2%), après deux années de réduction (- 3% entre 2014 et 2016), confirmant le fort degré de maîtrise de la masse salariale,
- La légère diminution des charges générales (- 0,2%), après la forte réduction de l'année 2016 (-7% par rapport à l'année 2015), confirmant ici aussi le souci constant de recherche des économies de gestion dans le but de compenser l'inflation courante sur les fournitures et les services,
- La diminution de la participation du budget principal au financement des budgets annexes (- 13%), et ce pour la deuxième année consécutive, montrant que la rigueur de gestion s'applique à l'ensemble des budgets gérés par la communauté de communes, au-delà du seul budget principal,

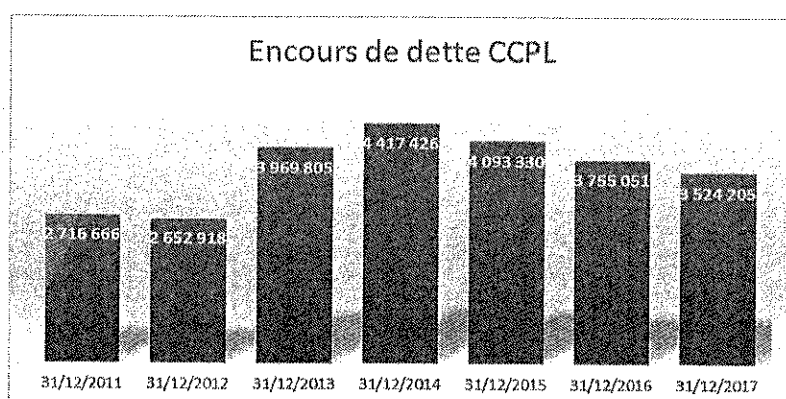
- La réduction des attributions de compensation versées aux communes de Lunel et Lunel-Viel suite au transfert de la compétence de gestion des zones d'activités économiques existantes au 1^{er} janvier 2017 conformément à la loi NOTRE (-100 K€ environ),
- La baisse de 200 K€ de la Dotation de Solidarité Communautaire de Lunel dans le cadre de l'attribution du fonds de concours relatif à la restructuration de l'espace des arènes,
- La diminution des intérêts de la dette (- 15 K€) compte tenu du non recours à l'emprunt pour le financement des investissements 2017.

II. Un volume d'investissement de l'ordre de 1,3 million d'euros et un encours de dette qui se réduit

La Communauté de Communes aura investi pour 1,3 M€ en 2017, en hausse de 37% sur l'année 2016 (déjà en hausse de 20% sur l'année 2015), essentiellement dans les domaines suivants :

- **L'environnement et la gestion des déchets** à travers la contribution annuelle au Siateo pour les travaux de restauration du cours d'eau du Dardaillon et de la Viredonne, la 2^{ème} tranche d'équipement des communes sur le nouveau programme de colonnes à verres, le lancement des études relatives au réaménagement des déchetteries de Lunel et Marsillargues, ainsi que le renouvellement d'une partie du parc des bacs d'enlèvement des ordures ménagères et des composteurs,
- **Les équipements structurants** à travers l'achèvement des études relatives au Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Lunel,
- **La politique culturelle** à travers le démarrage de la réinformatisation de la médiathèque,
- **L'aide au tourisme** à travers l'aménagement du site d'Ambrussum (signalétique, déplacement des blocs du pont romain),
- **Le soutien aux communes membres** à travers les fonds de concours attribués dans les domaines des déplacements doux, de l'offre de logements aidés et de la préservation du patrimoine.

L'ensemble de ces projets a été réalisé sans recours à l'emprunt, entraînant ainsi une réduction du niveau d'endettement de la communauté de communes :



Avant le vote, **monsieur Claude Arnaud**, Président de la Communauté de Communes, s'est retiré. **Monsieur Robert Pistilli**, vice-président délégué aux Finances, est désigné pour assurer la présidence de l'Assemblée.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur le compte administratif 2017 du budget principal.

Où l'exposé de **monsieur le vice-président** et après en avoir délibéré, le conseil, à la majorité des voix, 3 contre (mesdames Julia Plane, Isabelle Buffet et monsieur Claude Chabert) :

APPROUVE le Compte Administratif 2017 du Budget Principal de la Communauté de Communes,

AUTORISE monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 20/04/18
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



Claude ARNAUD
Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Communauté de Communes du Pays de Lunel

152, chemin des merles - CS 90229 - 34 403 LUNEL Cedex